

VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 mars 2026

<p>Nombre de Conseillers En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 0 Présents : 27 Qui ont pris part au vote : 27 QUORUM : 14</p>	<p>L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux mars à dix heures</p> <p>Le Conseil Municipal de la Commune de MARCHIENNES s'est réuni en salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Claude MERLY, Maire de la Commune, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins 3 jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.</p>
<p><u>Date de la convocation</u> 16/03/2026 <u>Date d'affichage</u> 16/03/2026</p>	<p><u>ETAIENT PRESENTS :</u> Claude MERLY, Laurent MARTINEZ, Philippe DESCHODT, Donato MIRAGLIA, Pascal ROUSSEAU, Serge BEAREZ, Quentin BERNARD, Raymond WOLICKI, Régis NOTOT, Eric RENARD, Antoine HALLUIN, Fabrice HOURIEZ, Jean-Claude LEYNAERT, Eloi LEMAIRE, Mmes Valérie GOUPY, Carole HURIAU, Cathy NOTOT-GOS, Catherine KOPEC, Frédérique FERREIRA, Sylvie ROUSSELLE, Mélanie DELANNOIS, Sandrine SPARTY, Dominique LUPINO, Gwendoline GARCIA, Agathe MASTROMONACO, Pascale LECLEIRE, Christine MASSET</p> <p><u>ETAIENT ABSENTS :</u> 0</p> <p><u>ONT DONNÉ PROCURATION :</u> 0</p> <p>Formant la majorité des membres en exercice</p> <p><u>SECRÉTAIRE DE SÉANCE :</u> Mme Agathe MASTROMONACO</p>

Délibération n° 2026/17/CM/ND

Objet : Election des adjoints

Préambule

Conformément à l'article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. »

Afin de permettre la mise en place de l'exécutif municipal et l'organisation des délégations, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'élection des huit Adjoints au Maire, selon les modalités légales applicables.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-7-2,
Vu la délibération n° en date du 22 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints au Maire à 8 ;
Considérant que, dans les communes de plus 1 000 habitants, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel,
Considérant que la liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ;
Considérant que Monsieur le Maire fait procéder à l'élection des adjoints ;
Considérant que Monsieur le Maire rappelle que si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus,

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.
Après avoir procédé aux opérations de vote,

Le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 27

Nombre de votants (enveloppes trouvées dans l'urne) : 27

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 4

Nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 14

A l'issue du 1^{er} tour de scrutin, la liste conduite par M. MARTINEZ Laurent ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue.

Sont donc élus adjoints au maire :

- | | |
|--|--|
| • 1 ^{er} adjoint : MARTINEZ Laurent | Culture – Affaires Générales – Ressources Humaines |
| • 2 ^{ème} adjointe : GOUPY Valérie | Enseignement – Animations - Jeunesse |
| • 3 ^{ème} adjoint : DESCHODT Philippe | Finances |
| • 4 ^{ème} adjointe : HURIAU Carole | Environnement – Développement Durable - Patrimoine |
| • 5 ^{ème} adjoint : MIRAGLIA Donato | Travaux - Urbanisme |
| • 6 ^{ème} adjointe : NOTOT-GOS Cathy | Fêtes et Cérémonies |
| • 7 ^{ème} adjoint : ROUSSEAU Pascal | Sports – Vie associative |
| • 8 ^{ème} adjointe : KOPEC Catherine | Action sociale - Aînés |

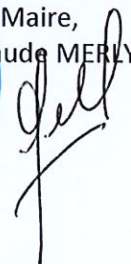
Certifié conforme,

Ainsi fait et délibéré en séance du jour, mois et an ci-dessus mentionné,

La secrétaire de séance,
Conseillère municipale
Agathe MASTROMONACO



Le président de séance,
Le Maire,
Claude MERLY



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication